



L'OCRE ROUGE ASSOCIATION DES AMIS D'IRÈNE DACUNHA

STATUTS

Article 1 / Dénomination

L'ocre rouge, Association des amis d'Irène Dacunha est une association sans but lucratif, régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse et par les présents statuts.

Article 2 / Siège et durée

Le siège de l'association est en Suisse, à Bussigny-près-Lausanne.
Adresse : c/o Genette Lasserre, Ch. de la Potteilaz 72, 1030 Bussigny.
La durée de l'association est indéterminée.

Article 3 / Buts

L'association a pour but d'œuvrer à la promotion de l'œuvre artistique d'Irène Dacunha. Elle vise à soutenir et organiser des expositions, des manifestations ou des publications permettant la diffusion des travaux de l'artiste, en Suisse comme à l'étranger.

Article 4 / Organisation

Les organes de l'Association sont :

1. L'Assemblée générale, dont les compétences sont :

- Adopter et modifier les statuts
- Elire les membres du Comité et les vérificateurs des comptes
- Déterminer les orientations de travail et les activités de l'Association
- Approuver les rapports annuels, adopter les comptes et voter les budgets
- Donner décharge de leur mandat au Comité et aux vérificateurs des comptes
- Fixer la cotisation annuelle des membres

2. Le Comité, dont les compétences sont :

- Prendre les mesures utiles pour atteindre les buts de l'association
- Tenir les comptes et administrer les biens de l'association
- Convoquer les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Le Comité est composé d'au moins 4 membres, élus pour un an, reconductible.

Le Président, le Secrétaire et le Trésorier siègent au Comité. Irène Dacunha est membre permanent du Comité, avec le pouvoir de trancher et le droit de veto.

3. L'Organe de contrôle des comptes : 2 vérificateurs élus par l'Assemblée générale

L'exercice comptable se termine le 31 décembre de chaque année. Les comptes doivent en principe être bouclés durant le premier trimestre de l'année suivante. Après vérification, les vérificateurs présentent leur rapport à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale élit les deux vérificateurs pour un an et élit deux suppléants qui remplaceront les vérificateurs en cas de force majeure et qui assureront la vérification l'année suivante.

Article 5 / Membres

Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association. Les demandes d'admission sont adressées au Comité. Le paiement de la cotisation annuelle constitue la demande d'adhésion. Le Comité admet les nouveaux membres et fait valider par l'Assemblée générale. Le Comité peut désigner des membres d'honneur sans droit de vote. La qualité de membre se perd par la démission, la cotisation de l'année en cours restant due. Après deux années sans paiement des cotisations, la qualité de membre se perd.

Article 6 / Ressources

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, des dons ou legs, par des produits des activités de l'Association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics ou des soutiens de Fondations privées.

Article 7 / Responsabilité

Les membres de l'Association et du Comité sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de l'Association qui ne sont garantis que par les biens de celle-ci.

Article 8 / Exercice administratif

L'exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 9 / Représentation

L'Association est valablement représentée par les signatures individuelles du Président, du Secrétaire, du Trésorier et de Irène Dacunha. Le Comité et ses membres représentent l'Association vis-à-vis des tiers, selon les modalités fixées par l'Assemblée générale.

Article 10 / Liquidation

En cas de liquidation de l'Association, les fonds ne peuvent pas être distribués aux membres de l'Association, mais seront consacrés à poursuivre la valorisation du travail d'Irène Dacunha.

L'ocre rouge, Association des amis d'Irène Dacunha, a été constituée à Lausanne, le 14 janvier 2017.

Les membres fondateurs présents lors de la constitution du 14 janvier 2017 :

Irène Dacunha

Genette Lasserre, Présidente

Melissa Riat, Secrétaire

Julien Rouyet, Trésorier

Basil Da Cunha, Membre